



Guide de la poursuite de **FORMATION**

REMERCIEMENTS

Siège social : Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie - 79 Rue Périer
92120 MONTRouGE

E-mail : contact@fnek.fr

Rédacteur en chef : Eric Lauranton-Frétar - Vice-Président en charge du Tutorat et du Scientifique

Editrice en chef : Barbara Hoxha - Vice-Présidente en charge de la Publication

Ce guide n'aurait pas pu voir le jour sans Barbara Hoxha - Vice-Présidente en charge de la Publication, Lara Gendron - Première Vice-Présidente en charge des Perspectives Professionnelles, Valentine Largillière - Chargée de Mission Défense des Droits, Guillaume Jacob - Chargé de Mission Perspectives Professionnelles, Romain Viollet - Chargé de Mission Scientifique et Tanguy Lallemand - Vice-Président Général, ainsi que l'ensemble de nos partenaires. La Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie les remercie chaleureusement.

La FNEK remercie également tous les membres du Bureau National et la commission relecture pour leurs relectures.

Il est interdit de reproduire tout élément présent dans cette publication
sauf sous autorisation écrite de la rédaction.
Ne pas jeter sur la voie publique.



Eric Lauranton-Frétar
Vice-Président en charge du Tutorat
et du Scientifique

Bonjour jeune diplômé(e) !

Tu as traversé de nombreuses épreuves pour en arriver là, mais tes efforts sont sur le point d'être récompensés. Tu en rêves, tu as travaillé dur pour l'avoir, à force de persévérance, de stages, de TP, de cours, le saint Graal de tout étudiant : **LE DIPLÔME D'ÉTAT !**

Depuis la loi HPST de 2009, le Masseur-Kinésithérapeute DE a une obligation de formation continue. Pour être précis, on parle de Développement Professionnel Continu (DPC pour les intimes).

Les possibilités sont nombreuses, et l'on peut facilement s'égarer dans ce dédale de possibilités. Ce guide a pour vocation de t'éclairer sur les poursuites de formation possibles, tant universitaires que professionnelles. En aucun il ne se veut un recensement exhaustif des possibilités : il a seulement pour objectif de te donner les clés pour construire la poursuite de formation qui te correspond à TOI, jeune diplômé.

Tu y trouveras de nombreux QR code te permettant facilement d'approfondir toutes les informations, particulièrement dans la partie en lien avec les formations universitaires. Pour cela il te suffit de flasher le code avec ton application photo, Snapchat ou une application dédiée à cet effet ; ou si tu es sur la version numérique de cliquer sur le QR code.

Tu le sais, cette fin d'année scolaire a été marquée par un bouleversement concernant notre cursus : le grade master. Cette annonce change totalement la donne de la poursuite de la formation pour les générations à venir. Ce n'est pas seulement une reconnaissance de l'évolution de notre formation, mais une véritable opportunité à saisir pour faire progresser la profession et la science. Aujourd'hui, le monde se profile devant toi, et des portes encore jamais ouvertes viennent de s'ouvrir devant toi : alors saisi cette opportunité, prends une grande bouffée d'air frais, fais un pas dans le vide et trace le chemin de ce tournant historique pour la profession. Tu es l'artiste dont la toile attend l'œuvre.

Avec ce guide, tu as maintenant toutes les cartes en main pour devenir le Masseur-Kinésithérapeute de demain, et plus important encore, le praticien que tu souhaites être.

Nous espérons que ce guide pourra t'aider à t'épanouir dans ton métier.

Nous sommes fiers de te compter très prochainement dans le réseau de soins en Kinésithérapie de France.

Le Bureau National 2020/2021 de la FNEK
(Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie)

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
Préface	4
Sommaire	5
Financement	6
A. Le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL)	6
B. Le DPC : le développement professionnel continu	10
Sociétés savantes	14
A. Qu'est ce qu'une société savante ?	14
B. En France	15
1. Sociétés savantes territoriales/régionales	15
2. Liste des sociétés savantes par thématique	17
C. A l'étranger	18
1. En Langue anglaise	18
2. En Langue française	18
Formations universitaires	20
A. La formation à l'université, comment ça se passe ?	20
B. Le grade master, qu'est-ce que ça change pour la poursuite de formation ?	22
C. La validation d'acquis pour accéder à certains diplômes, comment ça marche ?	23
D. Exemples et témoignages autour des formations universitaires	23
1. DU et Master accessibles aux kinés	23
a. Exemples de Diplômes Universitaires et Inter-Universitaires	23
b. Exemples de Master	27
c. Un recensement complet rien que pour toi !	31
2. Témoignage d'un Kinésithérapeute Doctorant	31
Organismes de formation privés	34

1.

Financement

Les aides financières pour les praticiens libéraux

Si tu es futur praticien libéral, il existe à ta disposition deux types d'aides financières afin de t'aider à prendre en charge en totalité ou en partie tes futures formations :

A. Le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL)

Cet organisme recueille les contributions de tous les libéraux hormis les médecins par le biais de l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales).

Les professionnels déterminent un plan de formation en fonction de l'évolution des pratiques. Les organismes de formation qui, par la suite, désirent avoir des formations agréées auprès du FIFPL doivent soumettre leur dossier auprès de la Commission professionnelle des MK du FIFPL.

Toutes les formations ne sont pas prises en charge par le FIFPL.

Voici celles pour lesquelles tu peux prétendre une aide :



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2020

MASSEURS KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS – 8690 E

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2019, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 900 €

dans la limite du budget de la profession

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
<i>Toute formation liée à la pratique professionnelle</i>	
FORMATIONS CŒUR DE METIER	
1 - Activité physique en Santé	Prise en charge plafonnée à 300 € par jour, dans la limite de 900 € par an et par professionnel
2 - Prévention, éducation à la santé, ergonomie et ETP	
3 - Pertinence des soins en masso-kinésithérapie (BDK, pratique EBP, Méthodologie de recherche, raisonnement clinique, diagnostic différentiel)	
4 - La santé connectée	
5 - Kinésithérapie des affections respiratoires ou cardio-vasculaires , comprenant la rééducation et la réadaptation à l'effort	
6 - Pratiques innovantes et/ou avancées reconnues en kinésithérapie (Dry Needling, Echographie...)	
7 - Kinésithérapie des troubles de la sphère abdomino-pelvienne	
8 - Kinésithérapie pédiatrique	
9 - Kinésithérapie gériatrique	
10 - Kinésithérapie des pathologies neuro-musculosquelettiques	
11 - Kinésithérapie des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielles	
12 - Kinésithérapie de la douleur	
13 - Kinésithérapie des troubles de la posture et de l'équilibre	
14 - Kinésithérapie de la face et de la déglutition	
15 - Kinésithérapie du sport	

MASSEURS KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS – 8690 E (suite)

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
16 - Ostéopathie (perfectionnement ou remise à niveau en dehors de l'ostéopathie crânienne et viscérale)	Prise en charge plafonnée à 300 € par jour, dans la limite de 900 € par an et par professionnel
17 - Ateliers des Congrès, colloques, symposium	
18 - Massage, relaxation, bien-être	
19 - Kinésithérapie des cicatrices et des troubles circulatoires superficiels et profonds	
FORMATIONS TRANSVERSALES	
20 - L'exercice pluri professionnel et l'exercice coordonné	
21 - Santé publique	
22 - Anglais médical	
23 - Droit, législation et expertise en kinésithérapie	
24 - Formation de formateurs (sauf tuteurs de stage)	
25 - Gestion du cabinet : dossier patient, comptabilité, informatique, technique de communication, télétransmission, démarche qualité	
26 - Responsabilité, promotion et organisation de la profession	

Pour les formations e-learning, la prise en charge est plafonnée à 150 € par thème de formation et limitée à 300 € par an et par professionnel.

Remarques :

- Quels que soient les thèmes, les formations devront être en conformité avec les recommandations de la HAS et tenir compte des avis du CNOMK et du guide d'information et de prévention contre les dérives thérapeutiques.

- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.

Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

Seules les formations soumises à la commission professionnelle des Masseurs-Kinésithérapeutes, dans le cadre de l'appel à candidatures de l'année concernée, peuvent faire l'objet d'une prise en charge.

MASSEURS KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS – 8690 E (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2020

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée - 100 heures de formation minimum - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2020 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans Attention : ne seront prises en charge que les formations de plus de 100 heures délivrées par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations prioritaires) limitée à 1 000 € par professionnel (pour les formations non prioritaires)
VAE (validation des acquis d'expérience) (Phase d'accompagnement + présentation)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 000 € par an et par professionnel
Bilan de compétences - Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 500 € par professionnel
Formation de conversion - Une prise en charge tous les 3 ans Attention : un courrier de motivation est à joindre obligatoirement à votre demande de prise en charge	Prise en charge au coût réel plafonnée à 2 000 €, limitée à 200 € par jour et par professionnel
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 4 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée.
- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.

B. Le DPC : le développement professionnel continu

Après ton DE, tu devras suivre tout au long de ta nouvelle vie de MK des actions de Formation Continue (FC).

En effet, la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) oblige chaque professionnel de santé (PS) à se former via des programmes de formation en Développement Professionnel Continu (DPC). Ce dispositif est depuis 2016 soumis à une obligation triennale (*tous les 3 ans*).

Les programmes sont proposés par des organismes de FC agréés et répertoriés sur le site www.mondpc.fr.

Ces programmes de formation agréés par l'Organisme Gestionnaire du DPC (OG- DPC) sont les seuls valables pour satisfaire à cette obligation.

Les programmes sont déclinés en session(s), soit en présentiel, soit en E-learning ou les deux.

Pour être pris en charge par l'Agence, vous devez **obligatoirement** :

- créer un compte personnel sur www.mondpc.fr ;
- vous inscrire ou avoir confirmé votre inscription à une action de DPC depuis www.mondpc.fr ;
- suivre l'intégralité de la session de l'action de DPC.

1 Vous êtes concerné par une prise en charge par l'Agence ? Inscrivez-vous à une action de DPC depuis votre compte personnel sur www.mondpc.fr et participez à l'intégralité de la session.

Bon à savoir : les dates de début et de fin d'une session d'une action de DPC sont celles précisées sur le descriptif en ligne lors de l'inscription. Les modalités de prise en charge par l'Agence sont celles affichées au moment de l'inscription.

2 Une fois la session terminée (date de fin indiquée sur votre compte personnel), vous n'avez aucune démarche à faire. L'organisme de DPC (ODPC) doit envoyer à l'Agence les justificatifs relatifs à votre participation pour que le processus d'indemnisation puisse commencer.

Bon à savoir : la date de fin d'une session est la date déclarée par l'ODPC et publiée en ligne pour la session choisie. Attention, cette date de fin de session peut être différente de celle de votre dernière réunion.

3 L'Agence réceptionne le dossier de demande de paiement envoyé par l'organisme de DPC et vérifie que celui-ci est complet.

Bon à savoir : si l'Agence reçoit un dossier incomplet ou erroné, il alerte l'ODPC afin que celui-ci lui communique les éléments permettant à l'Agence de commencer le processus d'indemnisation.

4 L'Agence contrôle l'ensemble des pièces justificatives remises et procède au paiement de l'organisme de DPC ainsi qu'à votre indemnisation (dans la limite de votre plafond de prise en charge).

5 Vous percevez votre indemnisation par virement (sous réserve d'avoir renseigné vos coordonnées bancaires depuis votre compte personnel sur www.mondpc.fr).



Exemple :

Vous participez à une session d'une action de DPC non-présentielle de 7 heures déclarée par l'organisme de DPC comme se déroulant du 23 janvier 2017 au 03 mars 2017.

Même si vous terminez avant le 03 mars 2017, la session sera officiellement close lorsque l'ensemble des participants aura terminé et au plus tard le lendemain de cette date. L'ODPC pourra alors constituer le dossier de paiement et l'envoyer à l'Agence.

C'est à réception de ce dernier complet que le processus d'indemnisation peut commencer.

Forfait masseur-kinésithérapeute 2019

Seules les actions de DPC comportant des sessions ouvertes à l'inscription depuis le compte des professionnels de santé peuvent bénéficier d'une prise en charge de l'Agence.

Pour pouvoir prétendre à une prise en charge de l'Agence nationale du DPC, il est impératif, **avant la date de début de la session**, de :

1. demander votre inscription depuis votre compte personnel à l'action de DPC souhaitée ;
2. confirmer, vous et l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC, votre demande d'inscription (depuis votre compte ou depuis l'email reçu).

Prise en charge de l'Agence¹

14h de prise en charge par masseur-kinésithérapeute pour l'année 2019

pour le suivi d'actions de DPC (formation continue, démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) ou de gestion des risques (GDR) et programmes intégrés)



Bon à savoir :

Pour chaque inscription réalisée, vous pouvez consulter la répartition des montants de prise en charge depuis votre compte personnel (les frais pédagogiques versés à l'ODPC et votre indemnisation).

Pour la participation à une action de formation continue :

Durée de l'action	Exclusivement présentielle			Exclusivement non présentielle		
	Montant maximum par heure prise en charge par l'Agence par participation	Ce montant comprend : les frais pédagogiques réglés à l'ODPC par l'Agence	l'indemnisation ² réglée au masseur-kinésithérapeute par l'Agence	Montant maximum par heure prise en charge par l'Agence par participation	Ce montant comprend : les frais pédagogiques réglés à l'ODPC par l'Agence	l'indemnisation ² réglée au masseur-kinésithérapeute par l'Agence
De 1h à <3h	non pris en charge	non pris en charge	non pris en charge			
De 3h à <7h*	52,50 €	19,50 €	33,00 €	63,75 €	39,00 €	24,75 €
A partir de 7h*	72,00 €	39,00 €	33,00 €			

* Pour les heures présentielles : au moins l'une des séances est de 3h consécutives

Durée de l'action	Mixte (comportant du présentiel et du non présentiel) Additionner le présentiel et le non présentiel					
	Heures présentielles			Heures non présentielles		
	Montant maximum par heure prise en charge par l'Agence par participation	Ce montant comprend : les frais pédagogiques réglés à l'ODPC par l'Agence	l'indemnisation ² réglée au masseur-kinésithérapeute par l'Agence	Montant maximum par heure prise en charge par l'Agence par participation	Ce montant comprend : les frais pédagogiques réglés à l'ODPC par l'Agence	l'indemnisation ² réglée au masseur-kinésithérapeute par l'Agence
De 1h à <3h	non pris en charge	non pris en charge	non pris en charge			
De 3h à <7h*	52,50 €	19,50 €	33,00 €	63,75 €	39,00 €	24,75 €
A partir de 7h*	72,00 €	39,00 €	33,00 €			

* Pour les heures présentielles : au moins l'une des séances est de 3h consécutives

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE

Offert⁽¹⁾

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À partir de
16€ /mois⁽²⁾

ASSURANCE MULTIRISQUE
HABITATION

À partir de
5€ /mois⁽³⁾

ASSURANCE⁽⁴⁾
ET FINANCEMENT
AUTOMOBILE⁽⁵⁾

Des solutions
sur-mesure

PRÊT ÉTUDIANTS

Jusqu'à
60000€⁽⁶⁾

TOUTE UNE
LIGNE D'OFFRES

Pour Vous

Rejoignez plus de 90 000 étudiants en santé sur : facebook.com/etudiantsensante
Suivez-nous sur : twitter.com/EtudiantsSante et instagram.com/etudiantsensante



3233

Service gratuit
+ prix appel

PUBLICITÉ

Document commercial à caractère non contractuel, pour de plus amples informations vous référer aux conditions générales ou aux notices d'information.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes, hors remplacements. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2021, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Tarif 2020 pour 1 ou 2 pièces. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (5) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0805051006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - ALAP - Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS - Club Auto - AMTT - S.A. au capital de 100 000 € - Détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - Mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N° ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS.

2.

Sociétés savantes

A. Qu'est ce qu'une société savante ?

Les sociétés savantes sont des groupements de personnes, généralement des praticiens ayant une certaine expertise dans un domaine, qui ont pour but de promouvoir et de développer la physiothérapie, notamment par la promotion de la recherche, l'organisation de congrès et la publication d'ouvrages et de documents scientifiques. Mais elles ont également pour mission de :

- Coordonner et de mutualiser les travaux entre ces mêmes structures,
- De participer à la diffusion et à la communication de ces travaux
- De constituer un pôle de référence et d'expertise pour la physiothérapie.

Cette partie a pour but de te présenter un certain nombre de sociétés savantes qui peuvent t'être utiles pour te documenter, te former dans le cadre de la formation continue, ou encore te conseiller sur la prise en charge de certaines pathologies.

En France, la société savante représentant la masso-kinésithérapie auprès d'instance comme le Collège de la Masso-Kinésithérapie (CMK), est la Société Française de Physiothérapie, c'est elle qui organise les fameuses Journées Francophones de Kinésithérapie (JFK) tous les deux ans, **un événement à ne pas rater**. Nous t'invitons à aller sur leur site, tu trouveras énormément de ressources, en particulier grâce à leurs Groupes d'Intérêt (GI) regroupant des masseurs-kinésithérapeutes ayant une certaine expertise dans un domaine. Par exemple, le GI douleur a réalisé de nombreuses fiches te permettant d'améliorer ta compréhension et tes connaissances sur la prise en charge de la douleur, notamment au sujet des douleurs complexes ou persistantes (<http://gi-douleur.fr/>).

Les autres sociétés savantes, qui sont pour la plupart partenaires de la SFP, ont un domaine d'expertise plus précis comme la SFMKS : Société Française des Masseurs-Kinésithérapeutes du Sport, qui réalise aussi des formations, ou la Société Internationale de Rééducation en Pelvi-Périnéologie.

Enfin, nous te conseillons de te rapprocher de la société savante de ta région, si elle existe, pour pouvoir te former lors de conférences et/ou pour t'engager dans la promotion de la démarche scientifique en rejoignant le bureau de cette association ou même en créant la première société savante de ta région !

B. En France

1. Sociétés savantes territoriales/régionales



Association des Séminaires en Santé d'Orléans (ASSO)
Orléans

Association Finistérienne en Kinésithérapie et Rééducation (AFKR)
Brest



Conférence Nantaise en Kinésithérapie et Rééducation (CNKR)
Nantes

Cercle de Recherche en Rééducation et Réadaptation (C3R)
Lyon



Association ChampArdennaise de Kinésithérapie (ACHARK)
Reims

Retrouver les liens des sites en cliquant sur les logos !

Pratique et Études en Kinésithérapie Association de Bretagne (PEKAB)
Rennes



PT2Gather
Paris

PhysioSud pour la région PACA
Marseille/Nice



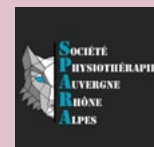
PhysioDôme
Clermont-Ferrand

Société de Physiothérapie de Bourgogne Franche-Comté (SPB)
Dijon



Société Normande de Physiothérapie
Caen/ Rouen

Société de Physiothérapie Auvergne Rhône-Alpes et sa branche
stéphanoise
Lyon et Saint-Etienne



Société de Physiothérapie de Lorraine
Nancy

Société de Physiothérapie d'Occitanie
Montpellier



Société de Physiothérapie d'Alsace (SoPhyA)
Strasbourg

Retrouver les liens des sites en cliquant sur les logos !

2. Liste des sociétés savantes par thématique

- **ACTTC** : Association Cou Tête Téguments Cicatrices.
- **AFERPKRCV** : Association Française Pour L'étude La Recherche Et La Prévention En Kinesithérapie Respiratoire Et Cardio Vasculaire.
- **AFMcK** : Association Française McKenzie
- **AKEF** : Association des Kinésithérapeutes des Équipes de France.
- **AKTL** : Association Française des Masseurs-Kinésithérapeutes pour la Recherche et le Traitement des Atteintes Lympho-veineuses.
- **AMADES** : Association en Anthropologie Médicale Et de la Santé.
- **AMTEF BOBATH** : Association Française des Médecins et Thérapeutes d'Expression Française formés au Traitement Bobath de l'IMC.
- **AROM** : Association Rééducation Oro-Maxillo-Facial
- **ARREP** : Association Réseau Rééducation Périnéale.
- **CDI** : Cercle de Documentation et d'information pour la rééducation des Infirmes Moteurs Cérébraux.
- **CERROF** : Cercle d'Etudes et de Recherches en Rééducation Oro-Faciale
- **CMK** : Le Collège de la Masso Kinésithérapie (constitué d'une composante scientifique, d'une syndicale et du CNOMK).
- **CNKE** : Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts (expertise judiciaire)
- **CNPK** : Comité National de Prévention en Kinésithérapie (ou KFP : Kiné France Prévention)
- **GEMMSOR** : Groupe d'Etude de la Main et du Membre Supérieur en Orthèses et en Rééducation.
- **GES** : Groupe d'Etude de la Scoliose (fait partie de la Société Française de Chirurgie du Rachis).
- **OMT France** : Orthopaedic Manipulative Therapy France (thérapie manuelle orthopédique)
- **SFAR** : Société Française d'Anesthésie et de Réanimation
- **SFB** : Société Française de Brûlologie (ancienne SFETB)
- **SFETD** : Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur.
- **SFMKS** : Société Française des Masseurs-Kinésithérapeutes du Sport.
- **SFKV** : Société Française de Kinésithérapie Vestibulaire.
- **SFR** : Société Française de Rhumatologie
- **SFRE** : Société Française de Rééducation de l'Épaule
- **SFSP** : Société française de santé publique
- **SIFEM** : Société internationale francophone d'éducation médicale
- **SIREPP** : Société Internationale de Rééducation en Pelvi-Périnéologie.
- **SIRV** : Société internationale de Réhabilitation vestibulaire.
- **SKR** : Société de Kinésithérapie de réanimation.
- **SOFCOT** : Société Française de Chirurgie Orthopédique & Traumatologique
- **SPLF** : Société de Pneumologie en Langue Française (GTK : groupe de travail kiné)

C. A l'étranger

1. En Langue anglaise

- **APA** : Australian Physiotherapy Association.
- **APTA** : The American Physical Therapy Association. Its goal is to foster advancements in physical therapy practice, research, and education.
- **BMST** : Belgian Myopain Society Trigger.
- **CAHPR** : Centre for Allied Health Professions Research (UK).
- **CEBP** : Center for Evidence Based Physiotherapy (Pays-Bas)
- **CSP** : Chartered Society of Physiotherapy (Grande-Bretagne) : C'est le site de référence de l'association britannique de Physiothérapie.
- **CLA** : Canadian Lung Association.
- **CPA** : Canadian Physiotherapy Association.
- **CSRT** : Canadian Society of respiratory Therapist.
- **ERCA** : European Respiratory Care association.
- **IFOMPT** : International Federation of Orthopaedic Manipulative Physical Therapists
- **KNGF** : Association Hollandaise de kinésithérapie.
- **NIOSH** : National Institute for Occupational Safety and Health.
- **Noigroup** : Neuro Orthopaedic Institute.
- **WCPT** : World Confederation for Physical Therapy. Le site de la confédération mondiale des physiothérapeutes.
- **CAHPR** : Centre for Allied Health Professions Research (UK).

2. En Langue française

- **ABKR** : Association Belge de Kinésithérapie respiratoire.
- **ACP** : Association Canadienne de Physiothérapie.
- **ACTMD** : L'Association Canadienne des Thérapeutes en Médecines Douces.
- **ALK** : Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes.
- **AXXON** : Site de l'Association belge des kinésithérapeutes.
- **ASPS** : Sportfisio : Association Suisse de Physiothérapie du Sport.
- **GIFFOCH** : Groupe International Francophone de Formation aux Classifications du Handicap
- **GPS (Belgique)** : Groupe d'étude Pluridisciplinaire Stéthacoustique.
- **Physioswiss** : Association Suisse de Physiothérapie.



La médicale

assure les professionnels de santé



La Médicale
assure plus
d'**1 masseur-
kinésithérapeute**
sur **3*** : c'est
rassurant

**JEUNE DIPLÔMÉ
MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE**

**Si la réussite est une
question d'assurance,
optez pour La Médicale**

Votre **responsabilité civile
professionnelle
et protection juridique**
à 40 € / an pendant 2 ans⁽¹⁾

Votre contrat
de **Prévoyance** à -50 %
la 1^{re} année et -20 %
la 2^e année⁽²⁾

- 25 % sur votre contrat
de **complémentaire
santé** pendant 2 ans⁽³⁾

Votre agent général La Médicale
est **toujours proche de vous**

 **N°Cristal** 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXE



EN FAIRE + POUR VOUS
suivez le guide sur le site lamedicale.fr

*Taux de pénétration auprès des masseurs-kinésithérapeutes 34,4% au 31/12/2022.

(1) Votre contribution forfaitaire annuelle de 15 € au fonds public mutualisé de "Responsabilité civile médicale" est incluse dans votre cotisation. Offre limitée, voir conditions en agence.

(2) Réduction applicable sur le contrat La Médicale Paramédicaux n°270 : 50 % la 1^{re} année et 20 % la 2^e année. Voir conditions en agence.

(3) Pré-installation (applicable sur le contrat Santé) 25 % pendant 2 ans. Voir conditions en agence.

Les contrats Responsabilité Civile Professionnelle et La Médicale Santé sont assurés par La Médicale. Le contrat La Médicale Paramédicaux est souscrit par l'association La Médicale Vie Prévoyance auprès de La Médicale et de Generali Vie.

La Médicale : société anonyme au capital de 14 091 576 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances Siège social : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 PARIS - immatriculée sous le numéro 582 068 698 RCS Paris.

Generali Vie : société anonyme au capital de 336 872 976 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 602 062 481, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le Registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

La Médicale Vie Prévoyance - Association Loi 1901 - 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris.

Les conditions, limites et exclusions des contrats figurent dans les conditions générales du contrat. Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel achevé de rédiger en avril 2023 APIN5000A - DPS - Photos : Getty Images.

3. Formations universitaires

Comme tu le sais peut-être, de nombreuses formations sont réalisables au sein d'organismes privés, et cela avec ou non des prises en charge par le DPC ou le FIFPL. Mais tu peux aussi continuer ta formation à l'université. En effet, toutes les universités proposent des formations continues, sous forme le plus souvent de Diplôme Universitaire, mais aussi des formations plus longues comme des masters ou des doctorats. En effet, que ce soit pour approfondir un domaine clinique comme la rééducation vestibulaire ou la neurologie mais aussi pour élargir tes compétences, au droit de la santé ou à la méthodologie de recherche clinique par exemple, tu trouveras généralement des DU, des masters et des doctorats dans les universités proches de chez toi.

A. La formation à l'université, comment ça se passe ?

Le diplôme d'université (DU) correspond à un diplôme d'établissement car l'université en est la seule initiatrice. Le diplôme est délivré, après une formation de durée et de niveau différents selon les universités, par une université française, un grand établissement, ou un établissement à caractère scientifique, culturel ou professionnel. Bien qu'ils peuvent être enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) à la demande de l'université, ils ne sont pas catégorisés au titre de diplôme national, car ils ne sont pas délivrés au nom du ministère. Il est important de distinguer le DU du **DIU (Diplôme Inter-Universitaire)** : le premier est organisé par une seule université, tandis que le deuxième associe plusieurs universités pour une même formation¹. Les frais d'inscription sont variables, car dépendant des universités. Les modalités d'inscription et de financement, le cas échéant, sont mentionnées par les universités dans les descriptifs des formations.

¹ <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Conseils-et-strategies-d-etudes/Quelle-reconnaissance-pour-les-diplomes-du-superieur/Les-diplomes-nationaux>, <https://formations.univ-lorraine.fr/fr/22-diplome-d-universite-du-diplome-inter-universitaire-di>

Le master est défini comme “un diplôme national de l’enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master”². Délivré au nom de l’État, il est sanctionné par 120 ECTS (European Credit Transfer System), répartis sur 4 semestres après la licence. L’organisation de la formation comprend des enseignements théoriques, des stages et une initiation à la recherche permettant une ouverture sur la poursuite d’études en doctorat au sein de divers domaines de recherches. Durant le cursus, l’étudiant a la possibilité d’effectuer des périodes de stages à l’étranger afin de consolider l’apprentissage d’une ou plusieurs langues, et ainsi bénéficier de l’ouverture du diplôme à l’international³.

Les frais d’inscription diffèrent en fonction de la période de formation, initiale ou continue. En formation initiale, le montant des droits à l’inscription en université s’élève actuellement à 243€ / an⁴. Le montant en formation continue dépend des universités et de la formation proposée. Bien que le diplôme de Masso-Kinésithérapie soit reconnu depuis 2021 au grade master, il peut être intéressant de réaliser en complément après ses études un master spécialisé sur un domaine. Ce deuxième master permettra au praticien de développer sa pratique, mais également de mieux préparer une potentielle entrée en école doctorale, tant par la solidité des acquis que du dossier.

Le **doctorat** est un diplôme de troisième cycle de 8 années d’études après le baccalauréat. Il se prépare au sein d’une école doctorale, après obtention d’un diplôme conférant le grade de master 2 ou d’un niveau équivalent. Cette formation permet d’obtenir, après soutenance d’une thèse, le grade de docteur. Le doctorat, qui est le plus haut diplôme de l’enseignement supérieur, est une formation ouverte sur l’international.

Sur la base d’un sujet de thèse, le doctorant effectue des recherches sous la responsabilité d’un ou plusieurs directeurs de thèse. La formation doctorale se déroule au sein d’unités ou d’équipes de recherche dont la qualité est reconnue par une évaluation nationale périodique. La thèse, qui représente la réalisation individuelle ou collective de travaux scientifiques originaux, conduit à une soutenance devant un jury, sanctionnée par la collation du grade de docteur⁵. Le montant des droits d’inscription s’élève à 380 € / an.⁶

L’**habilitation à diriger des recherches** est un diplôme national de l’enseignement supérieur obtenu après un doctorat ou un diplôme, des travaux ou une expérience de niveau équivalent. Elle n’a pas pour vocation de sanctionner un cursus universitaire ou de constituer un type de formation supérieure au doctorat, qui est le plus haut diplôme de l’enseignement supérieur : c’est un diplôme reconnaissant les compétences d’autonomie, d’encadrement et la haute qualification scientifique d’un doctorant en vue de lui attribuer des responsabilités liées à la formation des étudiants de 3ème cycle.

2 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587047&categorieLien=id>

3 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20193/le-master.html>

4 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>

5 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25332/doctorat.html>

6 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>

L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet principalement d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités, mais également de diriger des thèses de doctorat.

Ce diplôme peut être délivré de plein droit et sans autorisation préalable par les universités. Certains autres établissements d'enseignement supérieur public pourront être autorisés ultérieurement, par voie d'arrêté, à délivrer l'habilitation à diriger des recherches, en raison de la spécificité des formations qu'ils dispensent et de la capacité de potentiel d'enseignement et de recherche dont ils disposent.

B. Le grade master, qu'est-ce que ça change pour la poursuite de formation ?

Depuis la promotion 2017-2021, les Masseurs-Kinésithérapeutes bénéficient d'un diplôme reconnu grade master. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le grade master cadre la reconnaissance d'un diplôme non-universitaire à un niveau équivalent au diplôme universitaire de Master. C'est donc la reconnaissance d'une formation comme étant bac +5, sanctionnée par 300 ECTS selon un niveau d'exigence équivalent à celui de la formation universitaire. Un étudiant bénéficiant du grade master peut donc poursuivre sa formation directement en doctorat, sans nécessiter de passage par un Master tiers, c'est là la principale utilité de ce grade.

Néanmoins, il convient de rappeler que l'admission en école doctorale se fait sur évaluation de dossier. En fonction de l'offre et de la demande, un grade master seul pourra ne pas être suffisant pour être admis en doctorat et devra être appuyé de justificatifs d'expériences, de qualifications ou de formations supplémentaires en vue d'augmenter la valeur de votre dossier. Un master ou d'autres formations universitaires réalisées en plus du cursus de Masso-Kinésithérapie peuvent être des expériences valorisantes, pour votre pratique et vos connaissances comme pour votre dossier. Un Master tiers n'est donc plus obligatoire pour postuler en doctorat, mais pas nécessairement inutile selon votre dossier.

C. La validation d'acquis pour accéder à certains diplômes, comment ça marche ?

Ils existent des dispositifs visant à valoriser l'expérience du candidat en vue d'accéder aux diplômes de master et aux diplômes d'université⁷. Ces dispositifs visent à utiliser l'expérience professionnelle ou étudiante pour justifier de l'acquisition préalable de l'étudiant d'une partie, voire de l'entièreté, des ECTS nécessaires à la remise d'un diplôme, sans nécessité de formation supplémentaire. Concrètement, le but est de prouver que vos expériences vous ont rendu compétents sur certaines thématiques, et méritent des ECTS qui y sont associés sans besoin d'en suivre les cours.

Ils sont au nombre de 3 :

- La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** : «Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification», selon le Code de l'éducation et le Code du Travail. Il n'existe aucun critère d'âge, de statut, ni de niveau de formation requis. Cependant, il est demandé de justifier d'une année, au minimum, d'expérience professionnelle devant correspondre au référentiel diplôme (document officiel listant les savoirs, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme). Il ne s'agit pas d'une reprise d'études, mais de la possibilité de **bénéficier d'un diplôme**, ou titre à finalité professionnelle, à condition qu'il soit inscrit au RNCP.
- La **Validation des Acquis Professionnels (VAP)** : il s'agit d'une autorisation d'inscription "par dispense de titre requis", c'est-à-dire que tu peux ainsi **entrer dans une formation** pour laquelle tu ne disposes pas du titre ou du diplôme normalement requis, dans le cadre d'une poursuite ou d'une reprise d'études.
- La **Validation des Études Supérieures (VES)** : dans le cadre d'une reprise d'études, une VES te permet de **valider un ou plusieurs ECTS du diplôme** de ton choix grâce à **tes diplômes antérieurs**. Cette validation te permet ainsi d'obtenir, en partie ou en totalité, un nouveau diplôme grâce à un diplôme que tu possèdes déjà.

D. Exemples et témoignages autour des formations universitaires

1. DU et Master accessibles aux kinés

Pour que tu puisses entrevoir l'abondance de formations universitaires auxquelles un masseur-kinésithérapeute peut accéder nous t'avons fait une sélection de 3 DU et de 4 Master que nous trouvons particulièrement intéressants et qui ont déjà été suivis par des masseur-kinésithérapeutes.

⁷ <http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Validation-des-acquis-de-l-experience/La-validation-des-acquis-de-l-experience/Qu-est-ce-que-la-VAE-validation-des-acquis-de-l-experience>

a. Exemples de Diplômes Universitaires et Inter-Universitaires

Pour plus d'infos
Clique!



→ **Diplôme Inter-Universitaire Vertige et rééducation vestibulaire**
Sorbonne université, Paris

Objectifs

- Connaissance des pathologies vestibulaires périphériques et centrales.
- Approche thérapeutique globale.
- Former les praticiens à la compréhension des mécanismes périphériques et centraux de la plasticité neuronale, lors d'une maladie vestibulaire et apprendre à rééduquer ces troubles.

Divers points de vue théoriques et pratiques doivent apporter aux candidats les outils d'une élaboration personnelle de la prise en charge de tous patients déséquilibrés.

Publics/Admission

Titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute et autres profession médicale et paramédicales

Contenu

3 modules : Novembre / Février / Mars

- Organisation et physiopathologie du système vestibulaire périphérique et central. Retentissement de l'atteinte vestibulaire sur l'équilibre global du sujet.
- Pathologies.
- Compensation vestibulaire et plasticité cérébrale.
- Traitement médical et chirurgical.
- Méthodes de rééducation vestibulaire et ateliers pratiques.

Tarifs

Droits universitaires : 243 € par an

+

Droits d'enseignement :

Formation Initiale (FI) : 350 €

Formation Continue Individuelle (FCI) : 1 400 €

Inscription

CV + Lettre de motivation à idalina.diurv@free.fr



→ Diplôme d'Université de thérapie manuelle Université de Lille

Objectifs

- Mettre à jour les connaissances en thérapie manuelle et mobilisations articulaires utilisées dans l'exercice de la masso-kinésithérapie
- Acquérir des connaissances complémentaires et approfondies en biomécanique, pathologie du système neuro-musculo-squelettique, examen et traitement par la thérapie manuelle

Publics/Admission

Titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Contenu

Durée : 3 ans

Jours des enseignements : 2 jours/mois (8h30-12h30 / 14h-18h)

1ère et 2ème années :

- Pathologie et diagnostic clinique (46 h)
- Thérapie manuelle orthopédique de l'hémi-corps inférieur (55 h)
- Thérapie manuelle orthopédique de l'hémi-corps supérieur (53 h)
- Thérapie manuelle orthopédique : Techniques et raisonnement clinique complémentaire (90 h)
- Techniques générales de réharmonisations articulaires adaptées au rachis (50 h)

3ème année :

- Cours théorique (40 heures)
- Stage en cabinet libéral (100 heures)
- Travail personnel pour la réalisation d'un mémoire (100 heures)

Tarifs

Droits d'inscription : 2000 € par an

Inscriptions

Non renseigné



→ **Diplôme d'Université Éducation thérapeutique du patient : expérimenter et formaliser**
Université Grenoble Alpes

Objectifs

- Développer des compétences relationnelles pour accompagner les patients porteurs de maladies chroniques.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une démarche éducative personnalisée.
- Concevoir, animer et évaluer des séances éducatives (individuelles et collectives).
- Se coordonner avec les acteurs du parcours de soins.
- Communiquer sur les actions éducatives.
- Coordonner la mise en place et l'évaluation d'un projet d'ETP en équipe.

Publics/Admission

- Métiers de la santé, médecins, pharmaciens, paramédicaux, professionnels en APA & patients impliqués ou souhaitant s'impliquer dans un projet ETP avec un niveau 1 de formation ETP validé.
- La participation de plusieurs personnes d'une même équipe est fortement encouragée.

Contenu

Durée 1 an - soit 104 heures réparties en 7 séminaires de 2 jours plus les temps de tutorat.

Séminaire 1 : L'ETP : définitions et enjeux. Le travail collaboratif en ETP et la place des patients ressources dans les projets.

Séminaire 2 : Explorer les besoins des patients en entretien. Initiation à l'entretien motivationnel. Regard d'une psychologue sur les besoins liés à la chronicité.

Séminaire 3 : De l'analyse des besoins au projet. Éclairages sur les déterminants des comportements de santé.

Séminaire 4 : Construire et évaluer des séances éducatives.

Séminaire 5 : Communiquer autour du projet d'ETP. S'adapter aux spécificités du public ou comment ne pas augmenter les inégalités sociales de santé dans nos approches éducatives ?

Séminaire 6 : Coordonner et évaluer un programme d'ETP

Séminaire 7 : Soutenance orale des mémoires

Tarifs

Formation Initiale : 858 € (+ droits universitaire)

Formation continue : 1716 €

Inscriptions

Candidatures avant le 30 juin sur le site de l'université



→ **Master Ingénierie de la formation et des compétences,
parcours master pédagogie en sciences de la santé
Université de Strasbourg**

Objectifs

- Former est une activité centrale dans la carrière des médecins et des soignants. La complexification de l'environnement dans lequel ces activités se déroulent impose une professionnalisation de l'enseignement.
- Ce parcours est un dispositif spécialement conçu par la faculté de médecine de Strasbourg pour les étudiants et les professionnels de santé qui occupent ou souhaitent assurer des responsabilités pédagogiques au sein de leur institution et/ou développer une culture de la recherche scientifique appliquée au domaine de l'éducation en science de la santé

Publics/Admission

Master 1 :

- Étudiants en médecine du deuxième cycle (peut-être négociable pour les étudiants MK de deuxième cycle ?)
- Les professionnels de santé qui ne satisfont pas aux conditions d'admission en M2

Master 2 :

- Les professionnels de santé titulaires d'un DE des filières de santé
- ET titulaire d'un DU de pédagogie médicale ou diplôme équivalent
- ET possédant une expérience dans le domaine de la formation

Contenu

- 12 UE réparties sur deux ans (Psychologie de l'apprentissage / Ingénierie et pratiques pédagogiques / Recherche en éducation et en formation / etc)

Perspectives

- Enseignant dans un institut de formation des professionnels de santé (IFCS, IFSI, IFMK, EIADE, IFAS, ESF, etc.)
- Responsable pédagogique au sein de son institution
- Coordonnateur de dispositifs de formation dans sa discipline
- Formateur de formateurs
- Superviseur de travaux de recherche en éducation appliquée à la santé
- Doctorant en sciences de l'éducation

Tarifs

Non précisé

Inscriptions

Non précisé



→ **Master Ingénierie de la Santé, parcours Ingénierie de la Rééducation, du Handicap et de la Performance Motrice (IRHPM), spécifique MK**
Université de Picardie, Amiens

Objectifs

- Former des kinésithérapeutes à l'expertise diagnostique dans le domaine musculosquelettique.
- Former des kinésithérapeutes à l'expertise scientifique et pédagogique dans le domaine de la rééducation.
- Apporter une expertise en ergonomie, sciences pédagogiques ou neurosciences du mouvement

Publics/Admission

- Étudiants en 2nd cycle des études de masseur-kinésithérapeute (double cursus MK/Master)
- Diplômés d'État de Masseur-Kinésithérapeute
- Professionnels en formation continue (VAE, VAP, Parcours individualisé, stage conciliable avec une activité professionnelle)

Contenu

- UE Outils et stage : Biostatistiques / Méthodologie de recherche / anglais / Stages de 5 mois minimum en M2
- UE spécifiques aux choix : Expertise clinique dans le champ musculosquelettique / Pratique raisonnée en Kinésithérapie / Économie de la santé / Neurosciences du mouvement / etc

Perspectives

- Expert en pratique avancée et expertise scientifique dans le domaine musculosquelettique.
- Cadre formateur
- Accès à la recherche par la poursuite en doctorat.

Tarifs

Formation initiale : Conventionnel

Formation continue : Non précisé

Inscriptions

Les admissions se font par e-candidat et/ou entretien.

→ **Master 2, mention santé publique, parcours pilotage des politiques et actions en santé publique**
École des hautes études en santé publique (EHESP), Rennes



Objectifs

- Les objectifs de ce parcours sont d'appréhender les mutations contemporaines du système de santé et de ses principaux enjeux (politiques, sociaux, économiques), tout en favorisant l'apprentissage de connaissances et compétences associées aux fonctions de pilotage, de coordination et d'évaluation des politiques territoriales de santé.

Publics/Admission

- Étudiants ou professionnels titulaires d'un Master 1 ou un Master 2 dans le champ de la santé publique.
- Candidats ayant validé un 2ème cycle d'études médicales et qui sont sensibilisés à l'approche sociale et managériale des politiques de santé (évaluation de la candidature possible pour les kinésithérapeutes DE)

Contenu

De début septembre à mi-février : tronc commun en 9 UE, répartie en 3 axes Analyse des politiques de santé, gestions des plans, projets et programmes et méthodologies

De mi-février à juin : stage de 4 à 6 mois

Perspectives

- Fonctions de pilotage : Pilote de dispositifs, de réseaux d'acteurs en charge d'un projet médical de territoire et/ou des parcours de santé / Cadre d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, responsable de pôles ou de service
- Fonctions de coordination : Chargé.e de mission, de projet, d'évaluation des politiques et programmes de santé publique / Coordinateurs de réseaux de soins ville-hôpital, etc.
- Fonctions d'expertise et d'ingénierie : Consultant.e junior en cabinet de santé publique / Chargé.e d'étude au sein d'organismes ou d'observatoires, etc.

Tarifs

Formation initiale : 243 €

Formation continue : 5 000 €

Inscriptions

Dossier de candidature à retourner avant mai

Pour plus d'infos
Clique!



→ **Master Science Cognitive, parcours Technologies, Cognition, Ergonomie et Handicap**
Université de Bordeaux

Objectifs

Les objectifs scientifiques sont centrés sur une approche transdisciplinaire de la compréhension du fonctionnement humain et des interactions entre l'homme et les dispositifs techniques et socio-techniques. Les thématiques centrales concernent l'Homme, les technologies innovantes, et les interfaces adaptées aux utilisateurs à besoins spécifiques.

Publics/Admission

- L'accès à la première année de Master est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national de licence ou après validation d'un diplôme du domaine correspondant.
- L'accès en deuxième année est ouvert aux candidats titulaires de 60 crédits du Master ou après validation d'un diplôme du domaine correspondant.

Contenu

M1 : UE obligatoires et optionnelles (Fonctions Cognitives en situation et Handicap / Physiologie du travail / Handicap et NTIC / Facteurs humains et interactions homme-machine / etc)

M2 : UE obligatoires et optionnelles (Réalité Virtuelle, Interaction et applications à la santé / Méthodologie scientifique / Neurosciences computationnelles: applications à l'ingénierie et à la santé / etc) + Stage, mémoire et soutenance

Perspectives

- Chercheur Cogniticien & Transfert d'Innovation technologique à la santé
- Ergonome cogniticien
- Ergonome Conseil
- Ergonome

Tarifs

Formation initiale : Conventionnel

Formation continue : Non précisé

Inscriptions

Les admissions se font sur dossier sur le site de l'université

c. Un recensement complet rien que pour toi !

Tu ne trouves pas ton bonheur dans les exemples ci-dessus ? Ne t'inquiète pas, la FNEK pense à tout et te propose un outil développé sur le réseau social pour les étudiants et professionnels de santé : Agoramed ! Il te permettra de rechercher selon le domaine ou selon la localisation n'importe quel DU ou Master qui pourrait t'intéresser. Nous avons passé des heures à recenser toutes ces formations pour toi donc n'hésite plus : <https://agoramed-solutions.com/tuto/fnek/educations>

Pour plus d'infos
Clique!



2. Témoignage d'un Masseur-Kinésithérapeute Doctorant

Si tu es juste curieux ou que faire de la recherche t'as déjà traversé l'esprit, nous t'invitons à lire cette interview que nous avons fait avec Anthony Demont, un masseur-kinésithérapeute diplômé en 2011 de l'IFMK d'Orléans et qui après un Master 2 en Santé Publique a décidé de commencer un doctorat à Paris en santé publique sur la thématique de l'accès direct :

Pour commencer peux-tu nous parler de ton parcours depuis l'IFMK et notamment ce qui te paraît intéressant pour comprendre ce que tu fais actuellement dans ton doctorat ?

Je suis diplômé de l'école de kinésithérapie d'Orléans en 2011 puis je suis parti travailler en libéral à Montpellier en remplacement, et c'est à ce moment que je me suis dit que ça me tentait bien de faire un master. En effet, étant étudiant j'ai été investi à la FNEK et ça m'intéressait de mieux comprendre les enjeux de manière générale, du système de santé. C'est pour ça que je me suis plutôt orienté vers un master de santé publique à l'université de Montpellier, mais qui était axé politiques de santé donc ce n'était pas un master de recherche à proprement parler, plutôt professionnalisant.

Initialement, je ne me destinais pas du tout à la recherche et à la suite de ce master, je suis revenu à Paris, j'ai travaillé en libéral et j'ai eu la possibilité de participer à quelques projets de recherche avec un hôpital à Paris et d'avoir une mission à la Haute Autorité de Santé (HAS), de rédaction de recommandation de pratiques cliniques qui m'ont donné envie de plus me consacrer à la production de connaissance pour mettre en avant l'efficacité de nos techniques, l'intérêt de notre rôle dans le parcours de soins, etc.

La santé publique et particulièrement la recherche en santé publique m'intéressait donc beaucoup car en plus il y a une visée politique en montrant avec la science quel est le rôle et l'impact d'une intervention ou l'action d'un professionnel. J'ai donc candidaté à un doctorat de santé publique qui était rattaché à la faculté de médecine de Paris Diderot et l'unité de recherche qui pouvait me proposer une activité de recherche directement c'est une unité de recherche de l'INSERM. A Paris, il n'y a que deux unités qui travaillent sur des projets de recherche en santé publique et une plutôt sur des projets d'évaluation de parcours de soins.

J'ai mis 1 an à faire mon dossier le temps de savoir si je pouvais rentrer en doctorat alors que j'avais eu un temps d'exercice professionnel entre le master et le doctorat et finalement, je suis rentré en doctorat en 2018 avec un sujet portant sur l'évaluation de nouveau parcours de soins qui intègrent l'accès direct à la kinésithérapie, soit en soins primaires donc avec des patients qui viennent consulter directement un kiné en ville, soit des patients qui consultent aux urgences à l'hôpital.

Donc au niveau de ton parcours universitaire tu as pu intégrer un master 2 (M2) directement ?

J'ai pu intégrer un master 2 directement car ils ont accepté que je ne fasse pas le master 1 à partir du moment où je rattrapais les 2 Unités d'Enseignements (UE) indispensables et donc plutôt que je refasse toute l'année ils m'ont proposé de rentrer directement en M2 et de les rattraper pendant l'année. J'ai donc eu qu'une année à faire, que j'ai faite en 2012-2013 donc seulement 1 an après mon année de diplôme.

Pour être accepté en Master 2 tu as fait une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

Oui je suis rentré par une VAE et dans mon dossier pour valider des acquis qui étaient liés à une année d'expérience professionnelle, donc ça c'était faisable dans mon cas, mais j'ai pu mettre en valeur la construction du projet initial que j'avais pour après le master qui était de travailler dans une institution qui œuvrait dans les politiques sanitaires. Or il y avait une logique à partir de mon investissement à la FNEK, dans d'autres associations internationales par la suite et d'une mission que j'avais faite au conseil de l'ordre à ce moment-là, pour eux ça donnait du sens que je puisse ne faire qu'1 an.

En plus, j'avais aussi un projet de stage qui était identifié pour lequel j'avais prévu de faire une partie au conseil départemental de l'ordre et une autre en Agence Régionale de Santé (ARS), ils ont trouvé que je n'avais pas besoin d'une année supplémentaire de réflexion pour pouvoir rattraper les 2 UE que je pouvais compléter directement pendant mon Master 2.

La suite de l'interview à retrouver sur notre site : <https://www.fnek.fr/kinesitherapeute-liberal-enseignant-et-doctorant-en-sante-publique-cest-possible>



Pour plus d'infos
Clique!

sigvaris

Pub Sigvaris

Soyez vous-même. Vivez pleinement.



NOUVEAU

La compression 100% loisirs qui accompagne toutes les activités.

Active



Viscose de
bambou*

LOISIRS

Chaussettes de compression médicale
Respirant • Semelle Moelleuse • Zones de protection**

Les chaussettes de compression médicale Sigvaris de classe de compression 2 sont des dispositifs médicaux de classe de risque 1 (Règlement 2017/745) fabriqués par SIGVARIS. Ils sont destinés au traitement de base des maladies veineuses. Pour le bon usage, il convient d'enfiler les produits dès le réveil et au lever, sur une peau propre et sèche. Ne pas utiliser les produits sur une peau lésée. Ces dispositifs sont des solutions thérapeutiques qui contribuent à améliorer le retour veineux. Ils exercent une pression active le long de la jambe favorisant la circulation veineuse et le retour du sang vers le cœur. Produits pris en charge, remboursement inscrit sur la base LPPR prévue à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité Sociale. Lisez attentivement la notice d'utilisation notamment pour les indications et contre-indications. Novembre 2020. © Copyright by SIGVARIS, Saint Just Saint Rambert. Sigvaris and its products are registered trademarks of SIGVARIS, St Gallen/Switzerland, in many countries worldwide. *COMPOSITION : 54 % Polyamide 32 % Viscose de Bambou 11 % Elasthane 3 % Autre fibre. **Respirant : Indice de perméabilité à la vapeur d'eau (BS 7209) > 81 % Rapport d'essai INTERTEK France 01/2020 Semelle moelleuse qui apporte confort et amorti : Note 7,8/10 Analyse sensorielle tactile réalisée par un panel interne de 11 experts 01/2020 Zones de protection et de renfort : Présence d'une zone de protection en bouclette au dessus du talon et sur la semelle.

SIGVARIS
GROUP

Organismes de formation privés

Bien évidemment, l'Université n'est pas le seul lieu dans lequel tu peux te former dans le cadre du DPC. Il existe autant d'organismes de formations privés que de manière d'exercer la masso-kinésithérapie.

Les organismes de formation privés dispensent des formations référencées en fonction de la méthode ou du champ clinique masso-kinésithérapique.

Lors de tes recherches de formation, il te faudra être attentif à différents paramètres, notamment le niveau de preuve de la formation que tu suis. Les formations ne sont pas évaluées ou contrôlées par un organisme tiers neutre, il en revient donc à ton esprit critique et toi de faire le tri parmi les formations disponibles, et parfois même parmi les informations d'une même formation. Prends toujours du recul vis à vis des informations qui te sont présentées, et veille à ce que les informations soient appuyées par une bibliographie solide et récente.

Les formations par des organismes privés peuvent prendre de nombreux formats (e-learning, conférence, groupe limité). Leur financement peut parfois être facilité par le FIFPL (détaillé à la page 3). En effet certaines d'entre elles y sont éligibles et d'autres non, alors soucie-toi bien des petites lignes en bas de page, elles peuvent être importantes !

De nombreux sites peuvent te permettre de faire ton choix dans ce grand marché de la formation continue en masso-kinésithérapie, mais l'une de tes ressources les plus fiables restera sûrement tes échanges avec certains de tes confrères et consœurs et le recul que tu t'imposes sur l'évolution de ta pratique et de tes connaissances.